



**Chambre
de commerce**
de l'Est de Montréal

Consultation publique

**Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud
Projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269**

Avis présenté à

**Office de consultation publique de Montréal
Ville de Montréal**

par la

Chambre de commerce de l'Est de Montréal

Montréal, le 6 novembre 2024

Consultation publique Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud
Projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269

Avis présenté à

Office de consultation publique de Montréal
Ville de Montréal

par la

Chambre de commerce de l'Est de Montréal

Montréal, le 6 novembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL	- 2 -
2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	- 4 -
3. RECOMMANDATIONS	- 7 -
4. CONCLUSION	- 7 -
CONTACTS :	- 8 -

1. Présentation de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) joue un rôle central dans la promotion et le développement de l'est de Montréal, une région riche en opportunités, mais confrontée à des défis significatifs en matière de revitalisation économique, sociale et environnementale. Elle a pour mission de catalyser, représenter et accompagner son réseau afin de propulser l'est de Montréal, ses 1 250 membres et les 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent vers une prospérité durable. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Le territoire de l'est de Montréal est à la fois un moteur économique important pour la métropole et un espace en transformation, avec un fort potentiel de revitalisation. La diversité des secteurs présents, allant des industries manufacturières aux services technologiques, en passant par les pôles logistiques et portuaires, confère à cette région un potentiel économique exceptionnel. Pourtant, elle souffre aussi d'un certain enclavement, d'une contamination de ses terrains industriels et d'un déficit d'infrastructures de base, ce qui freine le développement de nombreux projets.

Depuis plusieurs années, la CCEM s'engage activement dans des initiatives visant à redonner à l'est de Montréal sa place dans le paysage économique métropolitain. Notamment, la Chambre est l'idéateur et le coordonnateur de l'initiative D'est en Est, un mouvement qui mobilise la société civile et les acteurs économiques autour de projets concrets pour accélérer la revitalisation du territoire et qui a mené au Sommet de l'Est en novembre 2023 et au Pacte pour l'est de Montréal. Ce pacte constitue une feuille de route essentielle pour transformer la région de manière durable, inclusive et prospère. La CCEM joue donc un rôle clé en fédérant les acteurs du milieu et en créant des synergies entre entreprises, décideurs publics et organisations locales.

En résumé, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal se positionne comme un catalyseur pour la transformation économique, environnementale et sociale de cette région stratégique. Ce mémoire s'inscrit dans cette démarche en apportant une perspective économique et stratégique sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, en particulier pour l'est de la métropole.

2. Considérations générales

Du point de vue de la CCEM, plusieurs principes directeurs doivent orienter notre réflexion dans le cadre de l'arrivée de Ray-Mont Logistiques dans le secteur de l'Assomption Sud-Longue-Pointe et plus particulièrement en lien avec la consultation actuelle :

- Il est nécessaire de reconnaître et d'assumer la fonction nationale de porte logistique de l'est de Montréal. La CCEM rappelle que selon l'étude *Retombées économiques locales et régionales des activités du Port de Montréal (2023)*¹, menée par Martin Associates, plus de 10 % du PIB québécois et 3,5 % du PIB canadien est relié aux activités de ce secteur logistique. Pour mettre en contexte l'importance de cette fonction, nous rappelons les faits saillants de cette étude :
 - Nombre d'emplois directs, indirects et induits, incluant les entreprises qui dépendent des terminaux maritimes ou qui y fournissent des services : 37 774, au salaire moyen de 78 721 de dollars (emplois directs) ;
 - Retombées économiques : 2,7 milliards de dollars ;
 - Retombées fiscales découlant des activités liées aux terminaux maritimes : 1,5 milliard de dollars ;
 - Valeur des marchandises manutentionnées au Port de Montréal : 151,2 milliards de dollars ;
 - 589 364 emplois auprès d'importateurs et d'exportateurs, dont 267 941 au Québec ;
 - Contribution des utilisateurs à l'économie canadienne : 93,5 milliards de dollars, soit 3,5 % du PIB ;
 - Contribution des utilisateurs à l'économie du Québec : 54,9 milliards de dollars, soit environ 10 % du PIB.

Les retombées de ces activités sont donc à la fois locales, régionales, provinciales et nationales.

¹ PORT DE MONTRÉAL — MARTIN ASSOCIATES. *Retombées économiques locales et régionales des activités du Port de Montréal*. Décembre 2023, 6 pages. [Lien Web](#)

- La performance, la fluidité et la décarbonation de la chaîne logistique de l'est de Montréal sont absolument essentielles, spécialement dans un contexte de changements climatiques, de turbulences économiques, d'instabilité géopolitique et d'inflation.
- La CCEM souligne également qu'il est important de reconnaître la règle de droit et que la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont reconnu l'usage du site de RML en l'assimilant à une cour et gare de triage.

Selon ces jugements et le permis émis en 2021 à la suite d'une demande déposée en 2017, Ray-Mont Logistiques :

- peut exercer ses activités à l'extérieur ;
 - n'a pas l'obligation de construire de bâtiment ;
 - peut construire des voies ferrées ;
 - peut empiler des conteneurs (jusqu'à 8 de haut) ;
 - peut construire des équipements mécaniques pour opérer la plateforme.
- Le projet de Ray-Mont Logistiques contribuera à la création de près de 200 emplois bien rémunérés et à améliorer la performance environnementale de notre chaîne logistique via :
 - Une réduction de **près du tiers du camionnage lourd total** sur la rue Notre-Dame ;
 - Une réduction de **82 % des émissions de GES** de l'entreprise et de **88 % de la distance parcourue sur les routes locales** par du camionnage lourd de RML ;
 - Une réduction de **1 200 t. de GES** pour certains aspects du projet 2 ;
 - Optimisation du camionnage entre la plateforme logistique et le Port (à quelques mètres), avec **seulement 35 à 40 camions**.
- Il est essentiel de reconnaître les pressions que peuvent exercer les activités logistiques, notamment celle de Ray-Mont Logistiques, dans le secteur ainsi que sur les citoyens. En ce sens, une approche holistique des pouvoirs publics, institutionnels et privés est absolument nécessaire afin de contribuer à atténuer les nuisances, à améliorer les milieux de vie et à favoriser une cohabitation paisible.

Considérant ces principes directeurs, la CCEM demande depuis plusieurs années aux gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux, en considération des importants bénéfices régionaux, provinciaux et nationaux de ces activités, d'investir de manière importante dans ce secteur afin de favoriser la cohabitation avec les citoyens, d'améliorer le milieu de vie et d'assurer la compétitivité, l'efficacité et la décarbonation des activités de la chaîne logistique. La CCEM invite également tous les acteurs institutionnels et privés à s'impliquer dans leur communauté afin de favoriser des relations constructives avec les différentes parties prenantes et à générer le plus de retombées locales possible dans une perspective ESG.

C'est pourquoi la CCEM a salué, le 13 septembre dernier, l'annonce par la Ville de Montréal d'une entente avec Ray-Mont Logistiques et plusieurs initiatives qui avaient pour objectifs de permettre une meilleure cohabitation entre l'industrie logistique et les citoyens ainsi que l'amélioration du milieu de vie du secteur.

En effet, la création d'une zone tampon entre un secteur habité et le terrain sur lequel opère Ray-Mont Logistiques, plusieurs améliorations sur le terrain de Ray-Mont Logistiques ainsi que l'annonce de la protection du boisée Steinberg, cadre parfaitement avec la demande de la CCEM de mettre en place une approche plus holistique.

3. Recommandations

Dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de règlement P-24-030 et le projet de règlement P-04-047-269, la CCEM recommande :

1. D'autoriser les projets de règlement dans une perspective où ils permettront une amélioration vis-à-vis de la situation actuelle, légalement permis en vertu des jugements la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec;
2. La mise en place d'un plan d'implication locale et communautaire par Ray-Mont Logistiques ;
3. D'assurer une collaboration en continu entre Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal afin de favoriser un arrimage entre la zone tampon et la zone d'opération de Ray-Mont Logistiques ; cette collaboration sera centrale afin d'atteindre les objectifs de minimiser les impacts potentiels pour les citoyens ;
4. D'assurer le respect des normes de santé publique en vigueur et le cadre réglementaire applicable.

4. Conclusion

La CCEM incite la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes à poursuivre leur travail afin d'assurer une cohabitation optimale entre Ray-Mont Logistiques et les communautés. Nous saluons cette volonté qui s'est manifestée au cours des derniers mois. La CCEM, souhaitant pleinement jouer son rôle de catalyseur pour la transformation économique, environnementale et sociale de notre région, offrira sa pleine et entière collaboration à ces efforts.

Contacts :

Jean-Denis Charest

Président-directeur général

jdcharest@ccemontreal.ca

Emilia Tamko

Vice-présidente, Affaires publiques, Relations gouvernementales et Programmation

etamko@ccemontreal.ca

Adresse postale :

Chambre de commerce de l'Est de Montréal
5600 rue Hochelaga, bureau 100
Montréal (Québec) H1N 3L7
514 354-5378